

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE- EGALITE -FRATERNITE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT D'EVRY
CANTON DE MENNEY

COMMUNE DE CHEVANNES
91750



PROCES-VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 SEPTEMBRE 2025

En session ORDINAIRE dans la salle du conseil de la mairie de Chevannes, sous la présidence de Sami BEN OUADA, Maire.

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre, à 19h

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Sami BEN OUADA, Maire.

Présents : M. BEN OUADA Sami, Mme BOUDOT Marie, M. BEN OUADA Mohamed, Mme BENHAMDANE Latefa, M. GUERBADOT Maël, M. MARAIS Gérard (exclusion à 19h39), M. BOUDOT Stéphane, Mme SOUMAT Nathalie, M. LEONE Nicolas, Mme AMIOT Pascale, M. SOUMAT Alain, M. DI CARLO Marc, Mme LEVEAU Sylvie (arrivée à 19h46).

Absents excusés : M. FREGOLENT Pierre, Mme DA SILVEIRA Kelly, M. GEOFFROY Didier.

Absents non excusés : Mme JOYEAU Mélanie, M. SOZZI François, Mme ROUCHE Diane.

Pouvoirs : M. GEOFFROY Didier pouvoir donné à Mme AMIOT Pascale

Secrétaire de séance : M BOUDOT Stéphane

Date de convocation : Vendredi 26 septembre 2025

Date d'affichage : Vendredi 26 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 13 (12 présents + 1 pouvoir)

Quorum atteint : 12 conseillers présents sur 19

À 19h06, la séance est interrompue et suspendue

À 19h06, la séance est interrompue et suspendue par M. le Maire suite aux nombreuses et vives interruptions impromptues de M. Marais, conseiller municipal, qui perturbent l'appel nominal et l'ordre général de l'assemblée. Le trouble à l'ordre empêche la poursuite des formalités d'ouverture.

Pendant la suspension de séance, M. Marais persiste à perturber l'assemblée en proférant des propos à caractère raciste. Devant la gravité et la nature des propos tenus, M. le Maire contacte immédiatement les forces de l'ordre.

Reprise de Séance (19h39) et Mesure d'Exclusion

À 19h39, M. le Maire déclare la séance reprise. Il prend la parole pour signifier officiellement que, conformément à l'article L2121-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et au règlement intérieur et compte tenu de son comportement persistant et des graves troubles à l'ordre public (incluant des propos à caractère raciste) ayant rendu impossible le maintien de l'ordre, M. Marais est exclu de la salle.

M. Marais refuse d'obtempérer à l'injonction d'exclusion prononcée par M. le Maire.

M. le Maire poursuit la séance, reprend la lecture de l'appel nominal, constate le quorum (M. Marais étant considéré comme absent à partir de l'heure de la reprise et de son exclusion prononcée),

1-Nomination du secrétaire de séance

M. BOUDOT Stéphane est nommé secrétaire de séance à l'**UNANIMITÉ**.

2-Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 26 Juin 2025

M. le Maire soumet au vote le compte-rendu de la séance du 26 juin 2025, qui est adopté à la **MAJORITÉ** des suffrages exprimés.

Le conseil municipal :

POUR	11	M. BEN OUADA Sami, Mme BOUDOT Marie, M. BEN OUADA Mohamed, Mme BENHAMDANE Latefa, M. GUERBADOT Maël, M. BOUDOT Stéphane, Mme SOUMAT Nathalie, M. LEONE Nicolas, M. SOUMAT Alain, M. DI CARLO Marc, Mme LEVEAU Sylvie
CONTRE	0	
ABSENTEON	1	Mme AMIOT Pascale

M le Maire suspend la séance à 19h42.

Arrivée de Mme LEVEAU Sylvie à 19h46.

Reprise de la séance à 19h46.

3-Administration générale

N° 2025/27 : VENTE D'UNE PARCELLE CADASTRALE – CHEMIN ENCLAVÉ – A MONSIEUR FREDERIC PASKA

M. le Maire rappelle à l'assemblée la demande formulée par Monsieur Frédéric PASKA, résident de la Commune, en vue d'acquérir une parcelle jouxtant sa propriété. Il indique que cette parcelle, identifiée au cadastre sous la référence Section J, Numéro 600, est une portion de chemin non utilisée appartenant à la Commune. La contenance de la parcelle est de 56 centiares. M. le Maire précise qu'il est de l'intérêt communal de répondre favorablement à cette demande et que le prix de cession est fixé à quatre mille euro (4 500 €), les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

M. le Maire donne la parole à Mme AMIOT qui demande la superficie de la parcelle concernée.
M. le Maire indique que la parcelle fait deux mètre cinquante (2,5m) par vingt-trois mètre (23m).

M le Maire suspend la séance à 19h49.

Reprise de la séance à 19h52.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

N°2025/28 : AUTORISATION D'UNE COLLECTE DE FONDS POUR LE TELETHON 2025

M. le Maire rappelle à l'assemblée la demande de l'association AFM Téléthon, reçue le 9 juillet 2025, visant à obtenir l'autorisation d'organiser une collecte de fonds sur le domaine public. Il souligne l'importance de soutenir la recherche contre les maladies rares et les actions d'accompagnement des malades, le Téléthon étant un événement solidaire et d'intérêt général. La manifestation est prévue pour le dimanche 7 décembre 2025.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

N°2025/29 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT CATEGORIE C

M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour renforcer le service administratif. Il expose que ce poste assurera principalement les missions de gestion comptable, suivi budgétaire et relations avec les tiers. Il propose de créer un emploi permanent d'adjoint administratif (Catégorie C) à temps complet, prenant effet à compter du 14 octobre 2025. M. le Maire sollicite également l'autorisation de recruter un agent contractuel dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

N°2025/230 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT CATEGORIE C

M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour renforcer les équipes techniques de la Commune. Il expose que ce poste assurera les missions d'entretien et de maintenance de premier niveau des bâtiments et équipements, la gestion des stocks de matériel technique, et la participation à la logistique des manifestations. Il propose la création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 1ère Classe (Catégorie C) à temps complet, à compter du 1er octobre 2025. M. le Maire sollicite l'autorisation de recruter un agent contractuel si l'emploi n'est pas pourvu par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

N°2025/31 : MODIFIANT LE TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents (à temps complet ou non complet) nécessaires au fonctionnement des services. Il souligne qu'il est indispensable de mettre à jour ce tableau en cas de création, de suppression, ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste. Il propose donc au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs, cette modification prenant effet à partir du 30 septembre 2025.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

N°2025/32 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION LADJAL BOXING CLUB

M. le Maire rappelle à l'assemblée la proposition d'établir une convention de mise à disposition de locaux communaux à l'association LADJAL BOXING CLUB. Il souligne que cette convention, qui prend effet au 1er janvier 2026 pour une durée de cinq (5) ans et est renouvelable une fois, est soumise à des engagements de l'association, notamment la réalisation de 35 000 € minimum de travaux d'aménagement, et l'offre d'un minimum de 15 heures d'activités sportives hebdomadaires au public et des animations pour les écoles. Il propose donc au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de mise à disposition des locaux à l'association.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

N°2025/33 : REMBOURSEMENT DES FRAIS PERSONNELS ENGAGES PAR DES AGENTS DANS LE CADRE DE LEURS FONCTIONS - MONSIEUR ROMAIN MOLINA

M. le Maire rappelle que M. Romain MOLINA, Responsable du Service Technique, utilise une ligne téléphonique professionnelle pour les besoins de son service, compte tenu notamment des difficultés techniques liées au réseau sur le territoire et de la nécessité d'être pleinement opérationnel. Il propose d'autoriser M. MOLINA à souscrire un abonnement de son choix et d'accorder le remboursement mensuel des sommes avancées pour cette ligne téléphonique, dans la limite de quarante euro (40€) par mois, sur présentation des factures.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

N°2025/34 : REMBOURSEMENT DES FRAIS PERSONNELS ENGAGES PAR DES AGENTS DANS LE CADRE DE LEURS FONCTIONS – MADAME GAËLLE BACH

M. le Maire rappelle que Mme Gaëlle BACH, en sa qualité de directrice d'accueil de loisirs sans hébergement, a organisé et encadré la réunion de rentrée de l'équipe des animateurs, le 29 août 2025. Il souligne que Mme BACH a personnellement avancé les frais de ce repas d'équipe, considéré comme une dépense de fonctionnement, pour un montant total de soixante-huit euro et cinquante centimes (68,50€). Il propose donc au Conseil Municipal d'accorder le remboursement de cette somme à l'agent.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

N°2025/35 : REMBOURSEMENT DES FRAIS PERSONNELS ENGAGES PAR DES AGENTS DANS LE CADRE DE LEURS FONCTIONS – MADAME ANAÏS GARNIER

M. le Maire rappelle que Mme Anaïs GARNIER a avancé personnellement les frais d'achat de l'alimentation spécifique nécessaire au chien de service Tykko. Il souligne que cette dépense est conforme à la Décision du Maire D2025-29, fixant les crédits pour l'entretien et l'alimentation de l'animal. Le montant total à rembourser est de soixante-dix-huit euros et seize centimes (78,16€). Il propose donc au Conseil Municipal d'accorder le remboursement de cette somme à l'agent.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

N°2025/36 : APPROBATION SANS RESERVE DE LA CHARTE REVISEE DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANÇAIS EMPORTANT ADHESION AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANÇAIS.

M. le Maire rappelle que la Charte révisée du Parc naturel régional du Gâtinais français a été transmise à la Commune par la Présidente du Conseil régional Île-de-France pour délibération. Il souligne que le projet de Charte 2026-2040 a suivi l'ensemble des procédures légales, incluant l'avis favorable de la Commission d'enquête publique du 7 février 2025 et l'examen final du

Ministre de la Transition Écologique du 27 juin 2025. L'approbation sans réserve de la Charte emporte adhésion au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

A 20h05, Monsieur MARAIS quitte l'assemblée suite à son exclusion.

4-Informations diverses

4.01- Retour sur les animations culturelles estivales

M. le Maire donne la parole à Madame BENHAMDANE Latefa, Adjointe en charge des Affaires Culturelles. Celle-ci présente le bilan des 14 sorties culturelles organisées durant l'été, soulignant le fort enthousiasme des administrés, en particulier pour la sortie au Parc Astérix qui a nécessité l'ajout d'un second autocar. Elle mentionne la nouveauté de l'année, qui a consisté à impliquer les adolescents dans la planification de leurs activités (karting, laser-game, escape-game). Enfin, elle rapporte le succès des « Terrasses de la Médiathèque », ouvertes tous les vendredis soir du 27 juin au 12 septembre, qui ont enregistré une fréquentation de 1080 personnes grâce au travail des bénévoles.

4.02- Retour sur les animations estivales du CCAS

M. le Maire donne la parole à Madame BOUDOT Marie, Vice-Présidente du CCAS. Celle-ci indique que les seniors ont également participé aux sorties estivales évoquées précédemment, appréciant particulièrement le partage de ces moments avec les enfants. Elle remercie Monsieur DAHMANE Madani pour son aide précieuse dans l'organisation logistique (réservation des bus, entrées, etc.). Elle confirme le franc succès des Terrasses de la Médiathèque auprès du public senior.

4.03- Retour sur les travaux des services techniques

M. le Maire lit à l'assemblée le rapport transmis par Monsieur MOLINA-RODRIGUEZ Romain, Chef du Service Technique :

- Écoles : Nombreuses interventions menées durant l'été, incluant la remise aux normes électriques, la réfection de placoplâtre, le débouchage de gouttières, l'installation de verrous, le déplacement de mobilier pour le grand ménage, l'entretien des espaces verts et le contrôle des équipements de sécurité (alarmes incendie, blocs secours). Le service a également accompagné les sociétés extérieures lors des contrôles réglementaires (gaz, électricité).
- Ville : Installation de matériel (tables, chaises, estrades) pour les activités, remise en état de la signalisation au sol (en cours), démolition d'un rond-point accidenté face à la Mairie, arrosage et entretien des jardinières.
- Ressources humaines : Le Chef de Service souligne l'aide précieuse reçue grâce à la présence de deux services civiques, le Maire précisant que la Commune accueille sept services civiques au total.

4.04- Retour sur les activités et animations périscolaire

M. le Maire donne la parole à Monsieur DAHMANE Madani, Chef du Service Enfance-Éducation. Il annonce l'ouverture de la troisième classe en maternelle et l'accueil d'une nouvelle enseignante pour cette rentrée scolaire 2025-2026. L'effectif s'élève à 58 enfants en maternelle et 79 enfants en élémentaire. Il confirme que le bilan des sorties estivales a déjà été largement évoqué par Mesdames BENHAMDANE et BOUDOT, et souligne également le succès rencontré par ces sorties auprès des enfants et des familles.

4.05- Retour sur l'inauguration des anciens terrains de la DGAC

M. le Maire fait un compte rendu de l'inauguration des anciens terrains de la DGAC, où il s'est rendu accompagné de M. LEONE Nicolas, M. BEN OUADA Mohamed, et Mme BENHAMDANE Latefa. Il mentionne avoir rencontré les éleveurs locaux, réaffirmant la coopération et le soutien permanent de la Municipalité à leurs projets (y compris la création de la fromagerie, qui avait été contrainte par un PLU antérieur jugé "absurde").

4.06- Présentation du rapport d'activité de la CCVE 2024

M. le Maire rappelle que le Rapport d'Activité 2024 de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE) a été joint à la convocation. Le Conseil Municipal prend acte de la transmission de ce rapport.

4.07- Enquête SCoT AEC

M. le Maire informe le Conseil de la phase d'Enquête Publique relative au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la CCVE, dont l'adoption garantira la conformité du futur Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec le SDRIFE. Une permanence du commissaire enquêteur est prévue en Mairie le 14 octobre de 10h à 12h. Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

4.08- Vote du contrat rural, obtention de 200 000€ de subventions de la Région Île-de-France et 150 000€ de subventions du Conseil Départemental de l'Essonne

M. le Maire annonce l'obtention de :

- 200 000 € de subventions de la Région Île-de-France (Contrat Rural) pour la rénovation des ouvrants des écoles et la réfection du hall d'entrée/sanitaires de la salle polyvalente.
- 150 000 € de subventions du Conseil Départemental de l'Essonne. Le montant total des subventions obtenues s'élève à 350 000 €.

4.09- Décisions du Maire

M. le Maire présente les décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal. Il est pris acte de ces décisions.

4.10- Informations diverses

M. le Maire mentionne les projets et événements à venir :

- Animations : Animation autour du Beaujolais nouveau le 22 novembre ; cérémonie de la flamme à l'Arc de Triomphe avec les délégués de l'École du Centre ; préparation des animations et de la parade de Noël.
- Solidarité : Projet de Noël solidaire avec l'association Ton Sourire Ma Joie, en lien avec l'hôpital CHSF.
- Environnement : Collaboration avec la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) pour la protection des hirondelles, la commune possédant une des plus importantes réserves d'Île-de-France.
- Éclairage Public (LED) : Réception des nouveaux éclairages LED avec innovation majeure : la gestion à distance par smartphone, qui permettra une extinction ou un allumage facile pour les événements, offrant un gain de sécurité et évitant les surcoûts d'intervention facturés précédemment.
- Matériel : Acquisition de véhicules techniques (évoquée dans les décisions).

Question Écrite de Mme BENHAMDANE Latefa : Situation des Cartes Carburant de l'Ancienne Mandature.

M. le Maire donne lecture d'une question écrite reçue par courriel de Madame BENHAMDANE Latefa suite à l'envoi de la convocation pour le Conseil Municipal. La question portait sur la situation des cartes carburant :

"Nous avons découvert l'existence de trois cartes carburant dédiées aux élus sur le mandat précédent. À notre prise de fonction, une seule carte a été retrouvée en Mairie. Pouvez-vous demander à Mme AMIOT et M. GEOFFROY qu'ils nous confirment avoir bien restitué celle dont ils ont bénéficié en toute illégalité jusqu'en 2020 ?"

M. le Maire donne ensuite la parole à Madame AMIOT Pascale pour répondre à la question.

Mme AMIOT Pascale indique qu'elle n'était pas au courant de cette situation et qu'elle n'a jamais bénéficié d'une telle carte.

La séance est clôturée à 20h28.

Arrêté à la date du 30/09/2025

Signature
Le secrétaire de séance
M. BOUDOT Stéphane

Signature
Le Président
M. BEN OUADA Sami